République Française

Compte-rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal Du jeudi 10 décembre 2020 à 20h30

Date et affichage de convocation : 04/12/2020

Conseillers présents: LEDEY Claude, LALLEMAND Daniel, BONNEROT Christian, SOEUR Sonia, JURY Jean-Louis, JUNIER Jérémie, LAHAYE Nathalie, DESBROSSES Julien, SOTTY Céline, ROBERT Émilie, REY Nicolas, DURET-BIDELET Nathalie, TORRENT Aude, TISSIER Carine, LACROIX Jean-François

Conseillers excusés : /

Le compte rendu de la séance du 2 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

Nathalie LAHAYE est nommée secrétaire de séance.

Les points de l'ordre du jour sont examinés :

RAPPORT DES DÉCISIONS DU MAIRE:

Décision 8 2020 : avenant n° 1 au marché de travaux d'aménagement du Centre Bourg pour un montant de 6020,65 € HT en raison de travaux supplémentaires.

BUDGET 2020 : DECISIONS MODIFICATIVES :

Le conseil modifie le budget communal de l'exercice 2020 selon ci-après :

en section investissement suite à la notification des subventions de la CCEALS au titre des travaux d'aménagement du Centre Bourg pour 3 000 € et des travaux sur l'adressage pour 3 000 € soit : Recettes, compte 1328 : +6000 € - Dépenses, compte 2131 : +6000 €.

en section de fonctionnement suite à la réalisation de recettes supplémentaires au compte 6419 (assurances du personnel) pour 4 072 € avec équilibre au 6413 (personnel non titulaire).

APPEL A PROJETS DEPARTEMENTAL 2021:

Le conseil décide à l'unanimité de présenter un dossier dans la thématique « voirie ». Le montant du devis des travaux s'élève à 57 374 € HT. La commune peut prétendre à une subvention de 5 200 € maximum.

MARCHÉ SALLE DE JUDO:

Le conseil a étudié les réponses à la consultation pour les travaux de réfection de la salle de judo.

Selon les critères de prix, de service après-vente et de délai, le marché de travaux est attribué pour les lots suivants :

- Menuiserie : SARL RADENNE ET FILS / 6 184,07 € HT
- Électricité: SAS JOURNET ENERGIES NOUVELLES / 1 021,00 € HT
- Plâtrerie peinture : SARL ZOVEDA / 8 948,38 € HT
- Chauffage climatisation : SAS JOURNET ENERGIES NOUVELLES / 12 712,00 €
- Sol: SARL SL PEINTURE / 7 045,76 € HT
- Zinguerie : SARL JOURNET FRERES / 2680,49 € HT (avant renégociation tarif échafaudage)
- Enduit: SARL JOURNET FRERES / 14 357.30 € HT

Les devis de la mise aux normes des toilettes de la salle de judo s'élèvent à 1 861,13 € pour la SARL JOURNET FRERES, et à 230 € pour la SAS JOURNET ENERGIES NOUVELLES, travaux réalisés dans le cadre de l'accessibilité.

BAIL PHARMACIE:

Le bail commercial de la pharmacie, arrive à échéance le 31/12/2020.

Le conseil approuve à l'unanimité la reconduction dudit bail pour une durée de 9 ans et pour un montant annuel de 6 564,40 €.

CONVENTION ECOLE DE MUSIQUE:

Le conseil donne un accord favorable pour l'intervention d'un employé de l'école de musique de GUEUGNON à l'école de NEUVY-GRANDCHAMP. Le conseil autorise donc Monsieur le Maire à signer

une convention avec la Ville de Gueugnon pour l'année scolaire 2020-2021, prévoyant un cycle d'enseignement de 14 heures (dans le respect des règles sanitaires).

ADRESSAGE:

La dénomination des routes et chemins, ainsi que la numérotation des habitations, sont terminées. Les plans seront mis à la disposition du public pour consultation en mairie du 4 au 15 janvier, pendant les horaires d'ouverture du secrétariat.

REGLEMENT INTERIEUR DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE :

Après lecture du règlement, le conseil décide d'apporter quelques corrections.

Aussi, concernant la surveillance et les responsabilités qui en incombent, les enfants inscrits à la garderie doivent désormais restés rassemblés soit à l'intérieur des locaux mis à disposition, soit dans la cour de récréation. En aucun cas, il ne sera permis de diviser le groupe pour des questions évidentes de sécurité.

PROPOSITION MUTUELLE COMMUNALE:

Une compagnie d'assurance a démarché Monsieur le Maire en vue d'obtenir gracieusement la mise à disposition d'une salle communale pour quelques permanences et prospecter ainsi les habitants de la commune.

Le conseil estime qu'il n'est pas légitime pour une collectivité, de favoriser un professionnel pour des actions commerciales. L'unanimité des membres du conseil rejette la demande.

ETANG DE BRIFFAUT:

La commune et le GFA propriétaire de l'étang de Briffaut doivent définir leur part de responsabilité quant à l'entretien du bien. Il convient d'établir la liste des charges relevant du domaine public, et celles du domaine privé. La commune a pris l'attache d'un avocat. L'objectif est de convenir d'une convention entre les parties, en respect des règles de la législation.

<u>SYDESL</u>: Le Syndicat Départemental d'Énergie de Saône-et-Loire propose un service de Conseil en Énergie Partagé aux communes souhaitant maîtriser leurs consommations d'énergie. C'est un service gratuit. Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer une convention permettant de bénéficier des prestations proposées.

QUESTIONS DIVERSES:

<u>Don Téléthon</u>: La commune versera la somme de 200 € en faveur du Téléthon. Les fonds proviennent d'un don du club du 3èmé âge, suite à sa récente dissolution. La décision est admise à l'unanimité.

<u>Lotissement</u>: Dans la perspective d'un nouveau lotissement, et conformément à une décision prise lors du dernier conseil, une proposition d'achat de terrain a été adressée aux propriétaires. Monsieur le Maire donne lecture des courriers reçus en retour par lesquels ils signifient une réponse négative.

<u>Cimetière</u>: Le conseil envisage un recensement des tombes abandonnées et la mise en œuvre de procédures de reprise de concessions funéraires.

<u>Médecin</u>: Monsieur le Maire a saisi Monsieur le Président du Département de Saône-et-Loire au sujet du départ programmé du docteur LUDI. De réguliers échanges ayant déjà eu lieu, l'élu départemental, bien informé du dossier, a confirmé son soutien en précisant néanmoins que les sollicitations étaient nombreuses. Les services du réseau « Centre de Santé 71 » vont prendre contact avec la commune. Le conseil maintient cependant ses efforts en matière de recherche : tracts dans les CHU, contacts avec les nouveaux médecins installés dans la région, annonces sur internet, etc.

<u>Mobilité</u>: La CCEALS mène une enquête sur les besoins en mobilité des administrés du territoire de la communauté de communes. Le conseil reconnaît que certains neuvyssois pourraient être intéressés par un service de transport. La commune fera savoir qu'elle s'inscrit dans ce projet.

<u>Vie citoyenne</u>: La traditionnelle cérémonie des vœux du Maire, prévue en janvier 2021, est annulée. Des bons d'achats ont été distribués aux aînés de la commune, en remplacement du repas collectif. La distribution du bulletin municipal aura lieu avant Noël.

<u>École</u>: Christian BONNEROT, adjoint en charges des affaires scolaires, fait part de la tenue du dernier conseil d'école en visioconférence. Il rend compte des effectifs, des élections des représentants des parents d'élèves, des exercices de sécurité, des travaux effectués et à venir, de l'achat de livres pour le Noël des enfants.

La séance est levée après que l'ordre du jour soit épuisé.

Vu par nous, Claude LEDEY, Maire de la Commune de Neuvy-Grandchamp pour être affiché à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 121.17 du Code des Communes.

A Neuvy-Grandchamp, le 10 décembre 2020.

Le Maire, Claude LEDEY